

## Compte rendu de séance

### Séance du 13 Avril 2026

L'an 2026 et le 13 Avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de G. GUILLERME, Maire.

**Présents** : Mme GUILLERME Gwen, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. BOURY Pascal, Mme TISON Virginie, Mme DEROCHÉ Rachel, M. CADIEU Jimmy, Mme THIRIOT Corinne, M. COURANT Anthony, Mme ROBERT Emmanuelle, M. BURBAN Sébastien, Mme JUIN Émeline, M. CHEMINEL Loïc, M. VAILLANT Fabien, Mme BOURION Béatrice

**Excusé ayant donné procuration** : M. GUILLAUME Romain à M. CADIEU Jimmy

**A été nommé secrétaire** : M. BURBAN Sébastien

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 31/03/2026

**Date d'affichage** : 31/03/2026

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- \* ADJOINTS AU MAIRE : FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS - 2026-033
- \* CONSEILLERS DÉLÉGUÉS : FIXATION DES INDEMNITÉS - 2026-034
- \* MORBIHAN ENERGIES : ELECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS - 2026-035
- \* COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : CONDITIONS DE DÉPOT DES LISTES - 2026-036
- \* COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : CREATION ET ELECTION DE LA CDSP - 2026-037
- \* DÉLÉGUÉS AU C.N.A.S. - 2026-038
- \* ÉLUS RÉFÉRENTS à LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - 2026-039
- \* SYNDICAT DÉPARTEMENTAL "EAU DU MORBIHAN" : DESIGNATION DES DELEGUES - 2026-040
- \* DELEGUES A.L.E.S.E. à SÉRENT - 2026-041
- \* MISSION LOCALE PAYS DE PLOERMEL : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS-ÉLUS RELAIS – 2026-042
- \* COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION - 2026-043
- \* CORRESPONDANT DÉFENSE - 2026-044
- \* FDGDON : DÉLÉGUÉ à LA LUTTE CONTRE LES RAGONDINS - 2026-045
- \* AMELIORATION ENERGÉTIQUE DE DIVERS BATIMENTS COMMUNUAUX : DEMANDE DE \* SUBVENTION FONDS VERT ET D.S.I.L. - 2026-046
- \* DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - 2026-047
- \* ENEDIS : DÉLÉGUÉS TEMPETE - 2026-048
- \* QUESTIONS DIVERSES - 2026-049

## ADJOINTS AU MAIRE : FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il lui appartient de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,  
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,  
a décidé que l'indemnité de fonction de chacun des trois adjoints sera égale à 10,46 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Mme Le Maire percevra une indemnité de fonction correspondant à 44,3 % de ce même indice.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délégations accordées à chacun des adjoints :

**Mme Emmanuelle ROBERT** : *Finances, Ressources humaines, Marchés Publics, Etat Civil.*

**M. Pascal BOURY** : *Travaux, Voirie, Urbanisme, Assainissement, Economie, Entreprises.*

**Mme Corinne THIRIOT** : *Environnement, Affaires Scolaires (cantine, garderie), Affaires culturelles et touristiques Communication et commerce.*

Chacun des adjoints a également reçu une délégation au niveau de l'intervention pour soins psychiatriques (mesure d'hospitalisation).

## CONSEILLERS DÉLÉGUÉS : FIXATION DES INDEMNITÉS

Le Conseil Municipal décide qu'il est attribué une indemnité de fonction à :

- **Mme Monique VAILLANT**, conseillère déléguée *aux affaires sociales, manifestations, réceptions, commerces et tourisme,*
- **Mme Émeline JUIN**, conseillère déléguée au *fleurissement, espaces verts, bâtiments, participation aux commissions de sécurité et patrimoine,*
- **M. Sébastien BURBAN**, conseiller délégué à *l'enfance, la jeunesse, la bibliothèque, les associations, les équipements de loisirs et la culture.*

L'indemnité de fonction de chacun des conseillers délégués est fixée à 5,23 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## MORBIHAN ENERGIES : ELECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS

Madame Le Maire expose que dans le prolongement des élections municipales et intercommunales, Morbihan Energies, syndicat mixte fermé, va procéder au renouvellement de ses élus. Le Conseil municipal doit procéder à l'élection de deux délégués. Ces deux délégués représenteront la commune au sein du collège électoral de secteur compétent, chargé d'élire les représentants de secteur appelés à siéger au comité syndical de Morbihan Énergies, conformément aux statuts.

Après en avoir délibéré et avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, le Conseil municipal élit M. Romain GUILLAUME et M. Jimmy CADIEU comme délégués de la commune à Morbihan Energies.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la passation d'un contrat de délégation de service public implique la mise en place d'une commission en charge de l'ouverture des plis contenant les candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et d'analyser et rendre un avis sur le contenu les offres remises par les candidats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT comme suit :

- Les listes comprendront les noms et prénoms des élus candidats ainsi que s'ils candidatent en qualité de titulaires ou de suppléants ;
- Les listes pourront comprendre moins de nom que de postes à pourvoir (3 titulaires et 3 suppléants) ;
- Les listes seront déposées au cours de la séance au sein de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la CDSP, étant précisé que l'élection aura lieu après une suspension de séance permettant au conseil municipal d'en prendre connaissance.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : CREATION ET ELECTION DE LA CDSP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, procède à la création de la commission de délégation de service public prévue à l'article L.1411-5 du CGCT .

Par 15 voix pour, sont élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ROBERT Emmanuelle	COURANT Anthony
BOURION Béatrice	BURBAN Sébastien
BOURY Pascal	CHEMINEL Loïc

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## DÉLÉGUÉS AU C.N.A.S.

Après délibération, sont nommées en qualité de déléguées au C.N.A.S. :

- Déléguée, Collège des élus : Mme Emmanuelle ROBERT
- Déléguée, Collège des agents : Mme Angéline BETTONI

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## ÉLUS RÉFÉRENTS à LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ont été élus en qualité de délégués à la Sécurité Routière du Morbihan :

- Elue référente titulaire : Mme Virginie TISON
- Elu référent suppléant : M. Loïc CHEMINEL

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL "EAU DU MORBIHAN" : DESIGNATION DES DELEGUES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne : Monsieur Pascal BOURY et Madame Corinne THIRIOT comme délégués au syndicat « Eau du Morbihan ».

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **DELEGUES A.L.E.S.E. à SÉRENT**

Madame Gwen GUILLERME, Maire et Madame Virginie TISON ont été élues en qualité de déléguées au sein de l'A.L.E.S.E. à Sérent

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **MISSION LOCALE PAYS DE PLOERMEL : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS-ÉLUS RELAIS**

Madame Gwen GUILLERME, Maire et M. Sébastien BURBAN sont désignés en qualité de délégués-élus relais pour la mission locale pour l'emploi des jeunes du Pays de Ploërmel.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

Sont élus au sein de la commission d'appel d'offres les personnes ci-dessous désignées :

Madame Le Maire

Titulaires : - Mme Emmanuelle ROBERT  
- Mme Béatrice BOURION  
- M. Pascal BOURY

Suppléants : - M. Anthony COURANT  
- M; Sébastien BURBAN  
- M. Loïc CHEMINEL

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **CORRESPONDANT DÉFENSE**

A été élu en qualité de correspondant défense : M. Fabien VAILLANT

Suppléant : M. Sébastien BURBAN

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## **FDGDON : DÉLÉGUÉ à LA LUTTE CONTRE LES RAGONDINS**

A été élu en qualité de délégué au FDGDON dans le cadre de la lutte contre les ragondins : M. Anthony COURANT.

M. Fabien VAILLANT remplacera M. Anthony COURANT lors de son absence.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## ENEDIS : DÉLÉGUÉS TEMPÊTE

Après délibération, est nommée en qualité de déléguée "Tempête" pour ENEDIS : Mme Gwen GUILLERME, Maire. Elle sera assistée de M. Pascal BOURY.  
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## AMELIORATION ENERGÉTIQUE DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT ET D.S.I.L.

Mme GUILLERME, Maire, rappelle la délibération en date du 10 décembre 2025 et présente le projet d'amélioration énergétique au niveau des divers bâtiments communaux : Rue de la Fontenelle (logements 38, 39 et 62) et Place de l'église (Cabinet Médical/Salle de réunion). Mme GUILLERME requiert l'avis des membres du Conseil Municipal sur ce dossier au niveau du taux de subvention sollicité au titre du Fonds Vert.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet pour le montant global estimé à 109.765,93 € H.T.,
- sollicite une subvention au titre de la D.S.I.L. et FONDS VERT 2026, afin d'aider la commune à financer les dits travaux,
- arrête comme suit le plan de financement de ce projet :

<b>DEPENSES H.T.</b>		
Travaux de rénovation énergétique		109.765,93 €
<b>RECETTES</b>		
D.S.I.L.	47 % de 56.792,00 €	26.692,00 €
FONDS VERT	55 % de 109.765,93 €	60.371,00 €
Autofinancement	20,68 %	22.702,93 €
<b>TOTAL</b>		109.765,93 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame Le Maire les délégations suivantes :

- de procéder, dans les limites des montants d'emprunts inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et à l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

- de passer les contrats d’assurances ainsi que d’accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d’accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- d’intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quelle que soit la nature de ces actions,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1.500,00 euros.
- d’autoriser au nom de la commune le renouvellement de l’adhésion aux associations dont elle est membre,
- de demander à tout organisme financeur l’attribution de subventions quels qu’en soient l’objet et le montant ou dès lors que le projet a été voté en conseil municipal,
- d’admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d’entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d’un montant inférieur ou égal à 100,00 euros,

Le conseil municipal autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d’empêchement de celui-ci et prend acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l’exercice de cette délégation.

A l’unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## QUESTIONS DIVERSES

\* Les élus sont invités à se prononcer sur l’approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 envoyé par courriel à l’ensemble de l’assemblée. Le conseil municipal approuve ce procès-verbal.

\* A l’unanimité, le conseil municipal accepte le rajout au niveau de l’ordre du jour de la séance des trois points suivants :

- 1 - Enedis : Délégué Tempête
- 2 - rénovation énergétique, Cabinet médical et logements 38/39/62 :  
Demande de subvention Fonds Vert
- 3 - Tarif camping

\* La mise en place des différentes commissions communales et commissions communautaires est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

\* Madame Le Maire a informé l’assemblée de la réalisation d’une étude de faisabilité pour l’aménagement d’une extension au niveau du cimetière.

\* Le conseil municipal a donné son accord pour le recrutement d’un agent à temps partiel chargé du nettoyage des sanitaires camping les samedis, dimanches et jours fériés sur la période estivale.

\* Vente de la maison de M. DEHAINE, Cour des Artisans : Mme Le Maire fait part à l’assemblée de l’existence d’un droit de préemption sur cette propriété. Une visite de ce logement a déjà eu lieu et une réflexion est à mener sur le projet à réaliser. Mme Le Maire propose l’accompagnement d’un architecte et la réalisation de devis pour certains travaux à entreprendre. Une commission composée de Mme Gwen GUILLERME, Mme Emeline JUIN, Ludivine

GUILLEMIN, Emmanuelle ROBERT, Corinne THIRIOT, Pascal BOURY, Monique VAILLANT et Anthony COURANT va être mise en place afin de réfléchir à l'éventualité d'un achat et du devenir futur de ce bâtiment.

\* Mme Emmanuelle ROBERT assurera une permanence en mairie tous les vendredis après-midi après le mois de juin 2026.

\* Recrutement d'un secrétaire de mairie : Quatre candidats seront reçus en mairie le 16 avril 2026 afin de pourvoir au remplacement de l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.

\* Mme Monique VAILLANT fait part de l'organisation du Lizio des Peintres, prévu le 31 mai 2026. Un appel aux bénévoles est lancé afin d'assurer la bonne marche de cette manifestation. L'accent sera mis sur les différents modes de communication : Instagram, ... .

\* Mme Corinne THIRIOT informe l'assemblée d'une réunion à venir avec les commerçants, acteurs du tourisme, associations afin de préparer le calendrier des événements à venir sur l'année 2026.

\* Prochaine réunion de conseil municipal : le 11 mai 2026 à 20h00

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

